

Prestation d'« Appui et de soutien aux référentes de parcours du PLIE Portes du Sud »

CONTEXTE GENERAL DE L'OPERATION

Créé le 24 Janvier 2007, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) PORTES DU SUD est un dispositif destiné à favoriser le retour à l'emploi durable ou l'accès à une formation qualifiante des personnes (nommées « participants ») en situation d'exclusion professionnelle, en mobilisant les partenaires et entreprises.

Les communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon ont affirmé leur volonté d'engagement en matière d'insertion et d'accès à l'emploi avec le PLIE PORTES DU SUD.

Les 3 référentes de parcours du PLIE Portes du Sud ont en charge l'accompagnement renforcé de 70 participants en moyenne dans leur file active. Le besoin du PLIE Portes du Sud concerne une prestation d'appui aux référentes de parcours afin de leur apporter un soutien méthodologique et professionnel, à l'occasion d'échanges de pratiques et de regards croisés sur des situations et problématiques concrètes qui peuvent nécessiter un regard extérieur.

OBJECTIF DE LA PRESTATION

Objectif global en lien avec le PON 2014/2020

Le Programme Opérationnel national précise que le FSE de la programmation 2014/2020 doit avant tout être un « levier de transformation des politiques publiques, facteur d'innovation et de changement ».

L'axe 3 du P.O.N FSE 2014/2020 s'appuie notamment sur l'Objectif Spécifique :

- **O.S 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale, pour :**
 - Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi
 - Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement :
 - en développant l'ingénierie de parcours afin que ces derniers soient mieux adaptés aux difficultés rencontrées par les personnes
 - en activant si nécessaire l'offre de formation
 - Améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

L'objectif visé est de réunir les référentes de parcours du PLIE Portes du Sud afin de leur proposer un accompagnement collectif et individuel qui leur permettra:

Lors des sessions collectives :

- De réinterroger les pratiques professionnelles et renforcer les compétences dans le domaine de la validation de projet, l'orientation, les techniques de recherches d'emploi,...
- D'apporter des regards croisés et un appui avec un regard extérieur sur des situations d'accompagnement difficiles,

Lors des séances d'accompagnement individuel :

- De bénéficier d'un appui individuel par rapport à des besoins spécifiques rencontrés dans la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives avec les participants.

PLUS-VALUE RECHERCHEE

- Permettre l'amélioration des pratiques professionnelles,
- Développer des modalités de coopération grâce aux regards croisés lors des échanges collectifs,
- Développer la cohésion d'équipe

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de l'opération, une évaluation écrite quantitative et qualitative sera présentée au PLIE.

Indicateurs quantitatifs pris en compte lors de l'évaluation en fin d'opération :

- ✓ Chaque séance de travail fera l'objet d'un émargement obligatoire,
- ✓ Un bilan par session sera produit ainsi qu'une synthèse de l'action,

Indicateurs qualitatifs pris en compte lors de l'évaluation en fin d'opération :

- ✓ Développement de compétences professionnelles,
- ✓ Favoriser les échanges pour créer de la synergie,
- ✓ Acquisition d'outils et de méthodes.

MODALITES / MISE EN OEUVRE

Au minimum 1 personne diplômé(e) et/ou avec une expérience réussie dans l'accompagnement Emploi de publics en difficulté d'insertion et la professionnalisation des référents de parcours.

SUIVI DE L'ACTION

L'équipe d'animation du PLIE veillera au bon déroulement de l'action.

Si des difficultés apparaissent en cours de l'action, le porteur de projet devra alerter l'équipe d'animation du PLIE.

Le bénéficiaire devra utiliser les feuilles de présence transmises proposées par le PLIE respectant les exigences FSE en vigueur,

En fin d'opération un bilan individuel et collectif sera réalisé.

Le bénéficiaire devra utiliser les feuilles de présence proposées par le PLIE mentionnant le nom et le prénom de la référente de parcours, sa signature, les jours de rendez-vous avec le nombre d'heures, la signature de l'intervenant.
Toute absence devra être signalée à l'équipe du PLIE le jour même.

CALENDRIER / LIEU

L'action devra être mise en œuvre entre le 26 mars 2018 et le 31 décembre 2018.

Prestation collective :

Séances de 3h00 programmées tous les deux mois au siège du PLIE 7 avenue Jean Larrieu à Gradignan.

Prestation d'accompagnement individuel :

Maximum de 9 séances de 2h00 programmées avec à minima une session par référente de parcours.

Les sessions individuelles se dérouleront sur les lieux d'accueil du PLIE des 3 communes.

PUBLICITE

Le prestataire devra mentionner la participation du FSE par le PLIE Portes du Sud sur tous les supports utilisés (dont les émargements des participants et de l'animateur fournis par le PLIE) pour l'opération et toute la publicité qui en est faite. L'association Portes du Sud fournira les logos respectant la charte graphique.

CONDITIONS DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

L'opération sera financée par l'Association Portes du sud (PLIE Portes du Sud) dans le cadre des crédits FSE mobilisés au titre de la programmation 2018-2020.

REPOSE & SELECTION DU PRESTATAIRE

Les propositions doit nous être adressées au plus tard le 18 mars 2018 par mail.

Modalité de sélection des candidats :

La sélection du prestataire sera faite au plus tard le 22 mars 2018.

L'Association Portes du Sud informera par courrier les candidats des conclusions de son instance de sélection.

Une convention bilatérale sera signée entre le prestataire retenu et l'Association Portes du Sud.

Les critères de sélection retenus :

- 50 % sur l'expertise du prestataire dans le domaine de l'emploi et/ou de l'insertion et/ou de la formation et/ou de l'évaluation,
- 25 % sur la qualité des moyens et outils proposés,
- 25% sur le coût de la prestation.

FACTURATION

Facturation détaillée de la prestation sur 2018 en cohérence avec les éléments qualitatifs et quantitatifs fournis.